



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de **SAINTE-CONSORCE**

Séance du mardi 02 juillet 2024

Délibération n° 2024-29

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 11
Pouvoirs : 6
Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2024

Date d'affichage électronique de la convocation : 28 juin 2024

Secrétaire de Séance : Marylène CELLIER

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Odile BELIER COLLONGE - Serge FERRANDEZ - David OHANNESSIAN - Caroline VITAL - Thomas RIGAUD - Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Franck BAULAN a donné pouvoir à Julie SABY - Nathalie ROUGEMONT à Pascal DIDELET - Yoann TRICAULT à Thomas RIGAUD - Magalie NEVEU à Caroline VITAL - Vincent BRUN à Marylène CELLIER - Charlotte PIERRAT à Serge FERRANDEZ

Absent (s): Emmanuel VINCENT - Elisabeth SAGE

AFFAIRES SCOLAIRES – Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire de la commune de Sainte-Consorce

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'adapter le règlement intérieur du restaurant scolaire et d'apporter quelques compléments afin de faciliter le fonctionnement du service.

Les adaptations portent sur :

- Le choix des menus
- les autorisations de sortie,
- l'administration des médicaments aux enfants
- l'instauration d'un tarif majoré pour les inscriptions de dernière minute

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

- Votants : 17 – suffrages exprimés : 17 - *Abstention : 0* Pour : 17 – *Contre : 0*
- **APPROUVE** le règlement intérieur modifié du restaurant scolaire tel que présenté
- **AUORISE** le Maire à signer

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER

